

## Woodeum Access

### Conditions complètes au 18 septembre 2024

#### 592,89 € de mensualités (1) :

Mensualité de 592 € dans le cadre de l'offre Woodeum Access. Lot B101 appartement 2 pièces situé dans la résidence Rosae à Toulouse, d'une surface habitable de 36,60 m<sup>2</sup> avec terrasse de 2,77 m<sup>2</sup> et un parking. Exemple d'un financement pour une opération d'acquisition de résidence principale en état futur d'achèvement d'un montant de 170 000,00 €, en TVA 5.5%, frais de dossier et frais de garantie du prêt à la charge de Woodeum X Pitch Immo, soit un montant à financer de 153 000,00 € sans apport personnel, pour une personne seule, primo accédant, dont le revenu fiscal de référence en 2023 était de 20 400,00 €, bénéficiant d'un PTZ(2)

Financement réalisé grâce à un prêt PTZ<sup>(2)</sup>, un prêt à l'accession sociale et à des prêts consentis auprès des partenaires bancaires du groupe ALTAREA par l'intermédiaire d'Altarea Solution Financement :

- un **PTZ<sup>(2)</sup>** d'un montant de 75 000,00 € d'une durée de 15 ans, prêt amortissable à taux fixe, mensualités de 21,87 € pendant 10 ans puis 438,54 € pendant 15 ans, TAEG 0,49 % et coût total 6 561,00 € intérêts & assurances inclus.
- un **prêt principal** à taux fixe d'un montant de 47 400,00 €, d'une durée de 25 ans, prêt à taux fixe pendant toute sa durée, mensualités de 446,28€ pendant 10 ans puis 29,61€ pendant 15 ans, TAEG estimé 4,84 % et coût total 15 629,40 € intérêts et assurances inclus.
- un prêt **JEUNE ACTIF** d'un montant de 15 300,00 € sur une durée de 25 ans, prêt à taux fixe pendant toute sa durée, mensualités de 55,46 € pendant 25 ans, TAEG 0,68 % et coût total 1 338€ intérêts & assurances inclus,
- et un prêt **IMMO DURABLE** à taux fixe d'un montant de 15 300,00 € sur une durée de 25 ans, mensualités de 55,46 € pendant 25 ans, TAEG 0,68% et coût total 1 338 € intérêts & assurances inclus, prêt IMMO DURABLE plafonné à 10% du montant du financement dans la limite de 50 000,00 €.

L'ensemble pour une mensualité globale lissée de 592,89 € pendant 25 ans.

Cette simulation est communiquée à titre informatif ; elle est établie sur la base de taux moyens du marché constatés au 04/04/2024 pour diverses situations comparables. Cette présentation indicative ne constitue en aucune façon une offre commerciale ou publicitaire de financement et n'a aucune valeur contractuelle. PTZ(2) et PAS, réservés aux primo-accédants pour l'achat d'un logement en résidence principale sont soumis à conditions de revenus. Altarea Solution Financement est une société de courtage en crédit immobilier et en assurances. Siège social : 87 Rue de Richelieu – 75002 Paris. Adresse contact : contact-solution-financement@altarea.com. SAS au capital de 10 000 € immatriculée au R.C.S Paris sous le N°504 638 784 et au registre de l'Orias (www.orias.fr) sous le N°10053430. Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L.519-3-4 du Code monétaire et financier. Membre de l'Association professionnelle des intermédiaires en crédits (APIC).

Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos

partenaires bancaires.

### **500 € d'apport/ 500 € à la réservation (1)**

Cette somme de 500 € correspond au dépôt de garantie qui vous sera demandé à la signature du contrat de réservation en lieu et place du montant légal de 2% ou 5% du montant TTC du prix de vente. Cette somme s'imputera sur la partie du prix payable à la signature de l'acte authentique. Toutes les conditions du dépôt de garantie sont stipulées à l'article 3.5 des conditions générales du contrat de réservation. Cette somme de 500 € peut être remboursée si la banque finance la totalité.

### **Ne payez rien avant d'emménager (1)**

Le versement des mensualités, hors assurances, débutera à la date de livraison de l'appartement dépendant de la Résidence «Rosae» à Toulouse (31000).

Woodeum X Pitch Immo prendra à sa charge les frais suivants :

- Frais notariés d'acte de vente (en ce compris la quote-part aux frais d'établissement au règlement de copropriété),
- Frais notariés d'acte de prêt en cas de financement assorti d'une garantie hypothécaire,
- Frais de dossier bancaire,
- Frais de caution bancaire,
- Intérêts intercalaires.

Grâce à cette prise en charge par Woodeum X Pitch Immo, le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) y compris assurance obligatoire est estimé à un taux de 1,68 %.

La prise en charge de ces frais est soumise aux quatre conditions cumulatives suivantes :

- À la signature d'un mandat exclusif de recherche de financement avec la société Altarea Solution Financement (frais de courtage offerts),
- À l'obtention du financement bancaire grâce à l'action de la société Altarea Solution Financement,
- À l'utilisation effective du financement ainsi obtenu par l'intermédiaire de ce mandat pour l'acquisition des lots objet du contrat de réservation visé en tête des présentes,
- Et à la signature de l'acte notarié de vente en l'état futur d'achèvement dans les délais contractuels.

Etant ici précisé que pour instruire la recherche de financement par le biais de la société Altarea Solution Financement, vous vous engagez à fournir l'ensemble des pièces nécessaires (pièce d'identité valide, avis d'imposition, bulletins de salaire, extraits de comptes, tableaux d'amortissement des prêts en cours, etc...).

Dans ces conditions, Woodeum X Pitch Immo vous remboursera :

- Le montant des frais de dossier bancaire et de caution bancaire, dans un délai de 15 jours à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Pour le montant des intérêts intercalaires :
  - WOODEUM X PITCH IMMO vous versera une avance, dont le montant sera déterminé à l'obtention du financement bancaire car elle dépendra des caractéristiques de l'emprunt contracté, dans un délai de 15 jours à compter de l'émission de l'appel de fonds correspondant au stade « achèvement du plancher bas du rez-de-chaussée ». Dans l'hypothèse où la signature de l'acte authentique de vente intervenait après l'atteinte du stade « achèvement du plancher bas du rez-de-chaussée » dans la réalisation de la

- construction, WOODEUM X PITCH IMMO vous versera ladite avance dans un délai de 15 jours à compter de la date de signature de l'acte de vente,
- Et le solde des intérêts intercalaires (si ces derniers excédaient le montant de l'avance versée) dans un délai de 15 jours à compter de la signature de la prise de possession effective des biens (livraison des biens).

Les frais notariés (frais d'établissement au règlement de copropriété, frais d'acte de vente, et frais d'acte de prêt en cas de prêt assorti d'une garantie hypothécaire) seront directement supportés par Woodeum X Pitch Immo lors de la signature de l'acte authentique de vente (et de l'acte de prêt le cas échéant) auprès du Notaire.

(2) **PTZ** : Le Prêt à taux zéro est un prêt réglementé qui vous permet de financer l'acquisition d'un appartement neuf (ou acquis en VEFA) que vous occuperez à titre de votre première résidence principale. Le Prêt à Taux zéro est un prêt complémentaire à d'autres emprunts. Le Prêt à taux zéro est accessible sous conditions de ressources, aux personnes physiques désirant devenir propriétaire de leur première résidence principale (ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 2 années précédant la nouvelle acquisition). Le montant et la durée du Prêt à Taux 0% varient en fonction de la zone géographique du logement et de la composition du foyer. Les ressources de l'acquéreur sont également prises en compte pour la durée du remboursement.

L'article 71 de la loi n°1322-2023 du 29 décembre 2023, dite loi de finances pour 2024, proroge le PTZ (prêt à taux zéro) jusqu'au 31 décembre 2027 et aménage certaines dispositions réglementaires applicables. Le décret n°2024-304 du 2 avril 2024 fixe les modalités des offres de prêt émises à compter du 1er avril 2024. L'arrêté du 2 avril 2024 précise les modalités d'application de ces mesures et notamment les conditions dans lesquelles l'emprunteur doit justifier de l'éligibilité de son projet au PTZ

WPI PROMOTION SAS – siège social 87 rue de Richelieu 75002 PARIS  
RCS PARIS n° 450 042 338 - TVA intracommunautaire : FR31 450042338  
[www.pitchimmo.fr](http://www.pitchimmo.fr)

## **890 € de mensualités (1) :**

Mensualité de 890€ dans le cadre de l'offre Woodeum Access. Lot B105 appartement 3 pièces situé dans la résidence Rosae à Toulouse, d'une surface habitable de 56,07 m<sup>2</sup> avec terrasse de 3,81 m<sup>2</sup>, un avec parking. Exemple d'un financement pour une opération d'acquisition de résidence principale en état futur d'achèvement d'un montant de 190 000,00 €, en TVA 5.5%, frais de dossier et frais de garantie du prêt à la charge de Woodeum X Pitch Immo, soit un montant à financer de 168 000,00€ sans apport personnel, par un couple marié avec une personne à charge, primo accédant, dont le revenu fiscal de référence en 2023 était de 33 600,00 €, bénéficiant d'un PTZ(2)

Financement réalisé grâce à un prêt PTZ<sup>(2)</sup>, un prêt à l'accession sociale et à des prêts consentis auprès des partenaires bancaires du groupe ALTAREA par l'intermédiaire d'Altarea Solution Financement :

- un **PTZ<sup>(2)</sup>** d'un montant de 93 333,00 € d'une durée de 15 ans, prêt amortissable à taux fixe, mensualités de 27,22 € pendant 10 ans puis 545,74 € pendant 15 ans, TAEG 0,49 % et coût total 8 166,00€ intérêts & assurances inclus.
- un **prêt principal** à taux fixe d'un montant de 41 067,00 €, d'une durée de 25 ans, prêt à taux fixe pendant toute sa durée, mensualités de 223,12€ pendant 25 ans, TAEG estimé 4,36 % et coût total 25 869,00 € intérêts et assurances inclus.
- un prêt **JEUNE ACTIF** d'un montant de 16 800,00 € sur une durée de 25 ans, prêt à taux fixe pendant toute sa durée, mensualités de 60,90 € pendant 25 ans, TAEG 0,68 % et coût total 1 470,00€ intérêts & assurances inclus,
- et un prêt **IMMO DURABLE** d'un montant de 16 800,00 € sur une durée de 25 ans, prêt à taux fixe pendant toute sa durée, mensualités de 60,90 € pendant 25 ans, TAEG 0,68 % et coût total 1 470,00€ intérêts & assurances inclus, prêt IMMO DURABLE plafonné à 10% du montant du financement dans la limite de 50 000,00 €.

L'ensemble pour une mensualité globale lissée de 890€ pendant 25 ans.

Cette simulation est communiquée à titre informatif ; elle est établie sur la base de taux moyens du marché constatés au 04/04/2024 pour diverses situations comparables. Cette présentation indicative ne constitue en aucune façon une offre commerciale ou publicitaire de financement et n'a aucune valeur contractuelle. PTZ(2) et PAS, réservés aux primo-accédants pour l'achat d'un logement en résidence principale sont soumis à conditions de revenus. Altarea Solution Financement est une société de courtage en crédit immobilier et en assurances. Siège social : 87 Rue de Richelieu – 75002 Paris. Adresse contact : contact-solution-financement@altarea.com. SAS au capital de 10 000 € immatriculée au R.C.S Paris sous le N°504 638 784 et au registre de l'Orias (www.orias.fr) sous le N°10053430. Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L.519-3-4 du Code monétaire et financier. Membre de l'Association professionnelle des intermédiaires en crédits (APIC).

Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos partenaires bancaires.

## **500 € d'apport/ 500 € à la réservation (1)**

WOODEUM ACCESS – conditions complètes au 18 septembre 2024

Cette somme de 500 € correspond au dépôt de garantie qui vous sera demandé à la signature du contrat de réservation en lieu et place du montant légal de 2% ou 5% du montant TTC du prix de vente. Cette somme s'imputera sur la partie du prix payable à la signature de l'acte authentique. Toutes les conditions du dépôt de garantie sont stipulées à l'article 3.5 des conditions générales du contrat de réservation. Cette somme de 500 € peut être remboursée si la banque finance la totalité.

## **Ne payez rien avant d'emménager (1)**

Le versement des mensualités, hors assurances, débutera à la date de livraison de l'appartement dépendant de la Résidence «Haya» à Toulouse (31000).

Woodeum X Pitch Immo prendra à sa charge les frais suivants :

- Frais notariés d'acte de vente (en ce compris la quote-part aux frais d'établissement au règlement de copropriété),
- Frais notariés d'acte de prêt en cas de financement assorti d'une garantie hypothécaire,
- Frais de dossier bancaire,
- Frais de caution bancaire,
- Intérêts intercalaires.

Grâce à cette prise en charge par Woodeum X Pitch Immo, le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) y compris assurance obligatoire est estimé à un taux de 1,68 %.

La prise en charge de ces frais est soumise aux quatre conditions cumulatives suivantes :

- À la signature d'un mandat exclusif de recherche de financement avec la société Altarea Solution Financement (frais de courtage offerts),
- À l'obtention du financement bancaire grâce à l'action de la société Altarea Solution Financement,
- À l'utilisation effective du financement ainsi obtenu par l'intermédiaire de ce mandat pour l'acquisition des lots objet du contrat de réservation visé en tête des présentes,
- Et à la signature de l'acte notarié de vente en l'état futur d'achèvement dans les délais contractuels.

Etant ici précisé que pour instruire la recherche de financement par le biais de la société Altarea Solution Financement, vous vous engagez à fournir l'ensemble des pièces nécessaires (pièce d'identité valide, avis d'imposition, bulletins de salaire, extraits de comptes, tableaux d'amortissement des prêts en cours, etc...).

Dans ces conditions, Woodeum X Pitch Immo vous remboursera :

- Le montant des frais de dossier bancaire et de caution bancaire, dans un délai de 15 jours à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Pour le montant des intérêts intercalaires :
  - WOODEUM X PITCH IMMO vous versera une avance, dont le montant sera déterminé à l'obtention du financement bancaire car elle dépendra des caractéristiques de l'emprunt contracté, dans un délai de 15 jours à compter de l'émission de l'appel de fonds correspondant au stade « achèvement du plancher bas du rez-de-chaussée ». Dans l'hypothèse où la signature de l'acte authentique de vente intervenait après l'atteinte du stade « achèvement du plancher bas du rez-de-chaussée » dans la réalisation de la construction, WOODEUM X PITCH IMMO vous versera ladite avance dans un délai de 15 jours à compter de la date de signature de l'acte de vente,
  - Et le solde des intérêts intercalaires (si ces derniers excédaient le montant de l'avance versée) dans un délai de 15 jours à compter de la signature de la prise de possession effective des biens (livraison des biens).

Les frais notariés (frais d'établissement au règlement de copropriété, frais d'acte de vente, et frais d'acte de prêt en cas de prêt assorti d'une garantie hypothécaire) seront directement supportés par Woodeum X Pitch Immo lors de la signature de l'acte authentique de vente (et de l'acte de prêt le cas échéant) auprès du Notaire.

(2) **PTZ** : Le Prêt à taux zéro est un prêt réglementé qui vous permet de financer l'acquisition d'un appartement neuf (ou acquis en VEFA) que vous occuperez à titre de votre première résidence principale. Le Prêt à Taux zéro est un prêt complémentaire à d'autres emprunts. Le Prêt à taux zéro est accessible sous conditions de ressources, aux personnes physiques désirant devenir propriétaire de leur première résidence principale (ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 2 années précédant la nouvelle acquisition). Le montant et la durée du Prêt à Taux 0% varient en fonction de la zone géographique du logement et de la composition du foyer. Les ressources de l'acquéreur sont également prises en compte pour la durée du remboursement.

L'article 71 de la loi n°1322-2023 du 29 décembre 2023, dite loi de finances pour 2024, proroge le PTZ (prêt à taux zéro) jusqu'au 31 décembre 2027 et aménage certaines dispositions réglementaires applicables. Le décret n°2024-304 du 2 avril 2024 fixe les modalités des offres de prêt émises à compter du 1er avril 2024. L'arrêté du 2 avril 2024 précise les modalités d'application de ces mesures et notamment les conditions dans lesquelles l'emprunteur doit justifier de l'éligibilité de son projet au PTZ

WPI PROMOTION SAS – siège social 87 rue de Richelieu 75002 PARIS  
RCS PARIS n° 450 042 338 - TVA intracommunautaire : FR31 450042338  
[www.pitchimmo.fr](http://www.pitchimmo.fr)